



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 12/04/2013



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 2013

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 2013, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- "Opération Rivières Propres" à Liège!
- "Été solidaire", je suis partenaire

"Opération Rivières Propres" à Liège!

M. André Schroyen, Echevin de l'Environnement et de la Vie sociale a fait au Collège communal, une déclaration relative à l'action "Opération Rivières Propres" qui se déroulera le samedi 20 avril de 9 à 13h.

La Ville de Liège s'associe à l'action "Opération Rivières Propres" menée par le Contrat de Rivière Ourthe et le Contrat de Rivière Vesdre. Cette opération de nettoyage des berges de l'Ourthe et de la Vesdre est organisée au printemps de chaque année.

Qu'est ce qu'un Contrat de Rivière ?

Un Contrat de Rivière est un outil de gestion intégrée des ressources en eau d'un bassin hydrographique, c'est-à-dire un protocole d'accord basé sur la concertation et la coordination entre les différents acteurs, gestionnaires et usagers de l'eau de ce bassin. Le Contrat de Rivière consiste donc à rassembler autour d'une table les pouvoirs publics, riverains, pêcheurs, scientifiques, industriels, agriculteurs, défenseurs de la nature, ... en vue de définir ensemble, chacun dans le cadre de ses compétences et dans la mesure de ses possibilités, un programme d'actions pour restaurer, protéger et valoriser la qualité des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eaux du bassin, mais aussi pour concilier leurs multiples fonctions et usages.

De telles opérations se déroulent également sur d'autres cours d'eau (Amblève, Attert, Dendre, Dyle-Gette, Escaut-Lys, Haïne, Lesse, Meuse, Our, Ourthe, Sambre, Semois-Chiers, Senne, Sûre, Vesdre).

"Opération Rivières Propres"

Plus qu'un ramassage de détritrus, l' "Opération Rivières Propres" est une action de sensibilisation des riverains et promeneurs à la problématique des déchets en bordure de cours d'eau.

Même si d'année en année la situation s'améliore, les déchets sont loin d'avoir disparus de nos paysages. Cette journée est l'occasion de communiquer sur le sujet et de montrer, par l'exemple de quelques-uns, que chacun peut agir : en nettoyant le bord du cours d'eau près de chez lui mais surtout en évitant d'abandonner ses déchets n'importe où !

- Pour le Contrat de Rivière Vesdre, rendez-vous le samedi 20 avril de 9 à 13 heures à Chênée, place du Gravier (à coté des bulles à verre).
- Pour le Contrat de Rivière Ourthe, rendez-vous le samedi 20 avril de 9 à 13 heures à Angleur, rue des Aguesses près du pont rouge de Belle-Ile.

Plus d'informations :

- Département Environnement et Développement durable de la Ville de Liège - "Allô Environnement"
- ☎ 04/221 93 66
- ✉ liege.environnement@liege.be



"Eté solidaire", je suis partenaire

M. Fouad Chamas, Echevin de la Santé et de la Jeunesse, a fait au Collège communal une déclaration relative à l'appel à projet "Eté solidaire, je suis partenaire".

Cette année encore, la Ville de Liège, sous l'impulsion du Service Public de Wallonie, organise l'action "Eté solidaire, je suis partenaire" afin de permettre à 15 jeunes de participer à l'aménagement tant extérieur qu'intérieur de deux maisons de jeunes.

L'occasion est belle en 2013 puisque deux nouvelles constructions ouvrent leurs portes : une, rue Emile Vandervelde à Glain et l'autre, rue du Moulin à Bressoux.

Les jeunes seront principalement choisis dans ces deux maisons de jeunes. Ils pourront ainsi donner une touche personnelle dans les espaces qui seront dorénavant les leurs et y mettront leur empreinte tout en apprenant à travailler ensemble pendant 15 jours.

Ils vont donc s'atteler à de petits travaux d'embellissement tels que la peinture, créer des espaces « mosaïques » et pictogrammes ou encore en « customisant » d'anciens meubles.

Les bénéficiaires auront entre 12 et 26 ans, issus des deux quartiers, ils recevront une rémunération de 6 euros de l'heure avec un maximum de 7 heures par jour et ce, pendant 10 jours ouvrables. Ils seront encadrés par des professionnels qualifiés dans le domaine de l'animation et de l'éducation.

Le montant total du subside s'élève à 6.300 euros, montant maximum délivré par le Gouvernement wallon dans ce cadre précis.

M. l'Echevin de la Santé et de la Jeunesse est convaincu de l'esprit créatif et de l'imagination dont feront preuve ces jeunes et se réjouit déjà de la motivation qu'ils témoigneront à la réalisation de cet aménagement.

